

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019**



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019\_107

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

VALORISATION DE LA  
CHAPELLE ST JOSEPH –  
PRINCIPE DE RECHERCHE  
DE FINANCEMENT PAR  
L'INTERMÉDIAIRE DE LA  
FONDATION DU  
PATRIMOINE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAoui, Mme NICAISE, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE  
Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20191217-D2019-107-DE**

**Rapport de : Jean-Paul ROULE**

La Chapelle Saint-Joseph, située à l'intérieur de l'actuel Hôtel de Ville de Caluire et Cuire, a été édifée en 1885 pour les Frères des Ecoles Chrétiennes dans ce qui était alors leur noviciat. Cet édifice remarquable a été conçu par le successeur de Pierre Bossan à Fourvière, l'architecte Sainte Marie Perrin.

Œuvre exceptionnelle, très représentative de l'école dite de Fourvière, la chapelle est classée à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (arrêté du 9 avril 1985). Elle a été partiellement restaurée en 2000 (vitraux) et 2005 (parquets et lambris muraux) pour permettre d'y accueillir du public lors de manifestations culturelles ou événementielles.

En 2011, une étude a été confiée au cabinet spécialisé Archipat afin d'établir un programme de restauration d'ensemble de l'édifice (intérieurs et extérieurs) incluant des solutions pour diminuer les contraintes techniques du lieu et élargir son affectation (chauffage, acoustique...). Le coût total de l'opération a été estimé à 2 000 000 €.

Pour la réalisation des travaux de restauration et d'aménagement et la valorisation du lieu, l'appel à des ressources privées complémentaires est nécessaire.

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif qui a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, tout particulièrement le patrimoine bâti non protégé au titre des Monuments Historiques. Par convention avec les propriétaires, elle accompagne et facilite les recherches de mécénat populaire (lancement d'une souscription) et/ou du mécénat d'entreprise.

Il s'agit d'une démarche innovante de recherche de financement qui n'a jamais été mise en œuvre à Caluire et Cuire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de la Fondation du Patrimoine.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **20 DEC. 2019**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.